

CAP agent d'accueil et de conduite routière : transport de voyageurs

Le sommaire de l'article

- *Qu'est-ce qu'un CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*
- *Pourquoi suivre un CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*
- *Quelles sont les compétences nécessaires pour devenir CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*
- *Comment se déroule la formation CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*
- *Combien coûte la formation CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*
- *Où trouver une formation CAP agent d'accueil et de conduite routière ?*

Le CAP agent d'accueil et de conduite routière est un diplôme qui permet aux titulaires d'exercer le métier de chauffeur de bus, de taxi ou de VTC. Ce diplôme est accessible aux personnes âgées de 18 ans et plus, titulaires du permis B et justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine du transport de voyageurs.

Le CAP agent d'accueil et de conduite routière est composé de 4 unités :

- l'unité 1 : les fondamentaux du métier (7 heures)
- l'unité 2 : la conduite (12 heures)
- l'unité 3 : l'accueil des clients (6 heures)
- l'unité 4 : la sécurité (3 heures)

Pour obtenir ce diplôme, il est nécessaire de réussir l'ensemble des épreuves du examen. Les épreuves sont les suivantes :

- une épreuve théorique générale (2 heures)
- une épreuve pratique de conduite (1 heure)
- une épreuve pratique d'accueil des clients (1 heure)
- une épreuve orale de soutenance du dossier professionnel (15 minutes)

Le dossier professionnel est composé de 4 à 6 pages sur un thème lié au transport de voyageurs. Les candidats doivent présenter leur dossier à un jury composé d'un représentant de l'État, d'un représentant de la profession et d'un représentant de l'enseignement.

Les candidats qui réussissent les épreuves théorique générale et pratique de conduite obtiennent le titre professionnel de "CAP Agent d'accueil et de conduite routière : transport de voyageurs".
